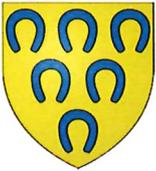


LA FERRIERE AUX ETANGS



ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
Prolongation de l'arrêté n°16/23

Le Maire de La Ferrière-aux-Étangs,

- Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1 et suivants,
- Vu le Code de la voirie routière
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28,
- Vu la demande initiale présentée par l'entreprise SNTPF de Saint Georges des Groseillers, demandant l'autorisation d'occuper le domaine public pour des travaux d'extension du magasin Coccimarket
- Vu l'avancée des travaux,
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers,

ARRETE

Article 1 : Prolongation et validité

Les travaux cités ci-dessus étant prolongés jusqu'au 31 juillet 2023 inclus, les prescriptions de l'arrêté 16/23 en date du 13 mars 2023, restent inchangées et sont applicables jusqu'au 31 juillet 2023. Le présent arrêté de prolongation devra être affiché à côté de l'arrêté cité.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Gendarmerie de Domfront
- L'entreprise

Fait à La Ferrière-aux-Étangs, le 3 mai 2023.

P°/Le Maire,
Dominique GOURDOU
Maire-Adjoint

